



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat à loyer modéré : SCIC HABITAT BOURGOGNE- CHAMPAGNE - Demande de subvention pour une opération d'acquisition en VEFA située « Clos des Argillières » à Ahuy (8 logements : 6 PLUS et 2 PLS)

SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE envisage d'acquérir huit logements (2 T3, 6 T4), au sein du programme de promotion privée du « Clos des Argillières » à Ahuy comportant au total vingt logements (pavillons et petits collectifs). Relevant de financements PLUS pour six des logements et PLS pour les deux autres, cette opération répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, afin d'équilibrer les bilans de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de :

- 34 642,40 € pour surcoûts d'opération
- 22 923,73 € pour surcharge foncière

Il est précisé que cette opération bénéficiera du concours financier de l'Etat, de la Ville d'Ahuy ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à la SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de huit logements (6 PLUS et 2 PLS), Clos des Argillières à Ahuy, deux subventions d'un montant total de 57 566,13 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :- subvention pour surcoût d'opération : 34 642,40 €

subvention pour surcharge foncière : 22 923,73 €

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



Publié le 11 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le